

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA 29 0135

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 12 septembre 2022 :

RÈGLEMENT CA29 0135

Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et entre en vigueur le jour de sa publication. Il peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois de janvier de l'an 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut

Marie-Pier Cloutier

Marie-Pier Cloutier, M.A.

/ae